



CH-3003 Berne, DA /seco/vca

Aux associations faitières de l'économie et à
d'autres organisations

Référence:
Dossier traité par: vca/sov
Berne, le 10.07.2014

Audition **Modification de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (OLT 4)**

Madame, Monsieur,

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) prévoit de réviser ses normes de protection incendie, en principe pour le 1 janvier 2015. Elle fixe dans ce cadre de nouvelles exigences pour les voies d'évacuation, exigences en partie contraires aux exigences du droit fédéral. Nous nous employons donc à adapter l'OLT 4, là où cela est possible, dans un souci de coordination.

Le Conseil fédéral entend en outre supprimer, par la présente révision de l'OLT 4, les redondances entre les prescriptions cantonales et les prescriptions fédérales concernant les voies d'évacuation.

Vous trouverez en annexe le projet de modification ainsi que le rapport explicatif à ce sujet. Vous pouvez vous procurer des exemplaires supplémentaires des documents de l'audition par le biais de l'adresse internet suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre position d'ici le

14 septembre 2014

par courriel à **abea@seco.admin.ch** ou à l'adresse suivante :

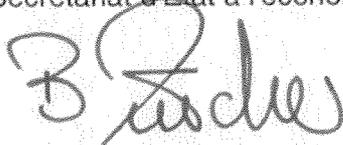
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
C. Alain Vuissoz
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 31 322 28 66, fax +41 31 322 78 31
abea@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Inspection fédérale du travail
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Nous vous prions d'adresser vos questions à Mme Vesna Sormaz (vesna.sormaz@seco.admin.ch / tél. +41 58 463 43 87).

Nous vous remercions d'avance de votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Secrétariat d'Etat à l'économie



Boris Zürcher
Chef de la Direction du travail

Annexes:

- Projet de modification de l'ordonnance (d, f, i)
- Rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de l'audition